

MOTION

de la commission de gestion, par son président André Quinodoz (député), concernant le décret sur les mesures structurelles (09.02.2009) 1.009 (anc. 1.300)

Le décret sur les mesures structurelles vise à introduire une plus grande rigueur et une meilleure organisation dans la gestion de l'Etat.

La COGEST relève dans son rapport pour la session de février 2009 sur les mesures structurelles que les réformes actuellement entreprises dans le cadre du projet RPT II sont en retard sur le projet initial.

Dans ce sens, la COGEST demande au parlement de prolonger le décret sur les mesures structurelles jusqu'à l'aboutissement du désenchevêtrement des tâches canton/communes.

Sion, le 9 février 2009
(09h30)

Commission de gestion, par
André Quinodoz, président